

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**DU 8 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 8 octobre à 20h00, le conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur RIO Olivier, Maire. Étaient présents M. RIO Olivier, Maire, Mme DUWATTEZ, MM. MERLET et POIRON, Adjoints, Mme BIRAUD, MM. CHAUVEAU, CHESNAYE, Mme DE FREITAS, MM. FONTAINE, GARNIER, Mme HALLOPÉ, MM. LEBLANC, LOISEAU et M. PROUTIERE.

**Absente excusée :** Chantal GIRARD

**Secrétaire de séance :** Karine DE FREITAS

**Convocation le :** 2 octobre 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 8 septembre 2020.

### **I – AMENAGEMENT DE LA RUE ST MICHEL ET SES ABORDS : AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE LOT 1 – VRD**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'avenant n°2 du 6 octobre 2020 relatif au marché de travaux pour l'aménagement de la rue St Michel et ses abords, lot N°1 « Voirie – Réseaux Divers ».

Le marché de base du 29 mai 2019 d'un montant total de 80 732,20 € HT soit 96 878,64 € TTC confié à l'entreprise BOUCHET de Vezins a été porté, par avenant n°1 en date du 9 mars 2020 à

76 007,20 € HT soit 91 208,64 € TTC, ceci en raison d'une moins-value de 4 725 € H.T. engendrée par une économie faite sur la commande en mobilier urbain.

Un changement de mobilier urbain ainsi que des travaux supplémentaires ont été demandés par la commune et doivent donner lieu à la signature d'un avenant n°2.

Les moins-values sur le mobilier étant équilibrées par les plus-values en « voirie - réseaux divers », le montant total du marché reste inchangé à 76 007,20 € HT soit 91 208,64 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant n°2 du 6 octobre 2020, qui modifie la nature des prestations réalisées et qui fixe le montant du marché à 76 007,20 € HT soit 91 208,64 € TTC et autorise Monsieur RIO Olivier, Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### **II – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE A COMPTEUR DU 12 OCTOBRE 2020**

Suite au départ de l'adjoint administratif à l'accueil de la Mairie à la date du 30 septembre 2020, une nouvelle personne a été recrutée pour son remplacement.

Sa prise de fonctions ne pouvant être effective avant fin décembre 2020, il est nécessaire de réduire les horaires d'ouverture de la Mairie et de l'agence postale, un seul agent devant effectuer seule, les tâches incombant aux deux postes, durant cette période.

Il est donc proposé au conseil municipal, d'appliquer les horaires d'ouverture suivants :

Lundi : 8 h 45 – 12 h  
Mercredi : 8 h 45 – 12 h  
Vendredi : 8 h 45 – 12 h et 13 h 30 – 17 h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer les nouveaux horaires d'ouverture suivants pour la mairie et l'agence postale :

Lundi : 8 h 45 – 12 h  
Mercredi : 8 h 45 – 12 h  
Vendredi : 8 h 45 – 12 h et 13 h 30 – 17 h

Et ce, à compter du 12 octobre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

### **III – RENOUELEMENT DU CONTRAT HORIZON VILLAGES ON-LINE DE JVS-MAIRISTEM**

La mairie utilise les logiciels métiers Horizon Villages On-Line via un contrat souscrit auprès de la société JVS Mairistem 51013 – Châlons-en-Champagne ;

Ce contrat d'une durée de 3 ans, arrive à échéance au 31 octobre 2020, il y a donc lieu de le renouveler pour les trois prochaines années.

Le contrat couvre :

- la cession des licences des logiciels métiers et les droits d'accès pour un coût annuel de 3 112.87 € TTC
- l'assistance et la mise à jour des logiciels pour un coût annuel de 778.22 € TTC

Il est proposé au conseil municipal de renouveler ce contrat, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le renouvellement du contrat Horizon Villages On-Line, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, pour les montants énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur RIO Olivier, Maire à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### **IV – DECISIONS MODIFICATIVES 2020**

Afin d'ajuster les comptes et de financer des dépenses d'opérations non prévues au budget primitif 2020 de la commune, il convient de modifier les comptes de la façon suivante :

*Fonctionnement :*

#### **Dépenses**

- chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	+23 808.90 €
- chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 16 908.90 €
- chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 6 900.00 €

**TOTAL** **0 €**

*Investissement :*

#### **Dépenses**

- chapitre 041 – Opérations patrimoniales	+ 9 267.89 €
- chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	+18 586.94 €
- chapitre 21 – Immobilisations corporelles	- 1 678.04 €

**TOTAL** **+26 176.79 €**

## **Recettes**

- chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	+23 808.90 €
- chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 6 900.00 €
- chapitre 041 – Opérations patrimoniales	+ 9 267.89 €

**TOTAL** **+26 176.79 €**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les décisions modificatives 2020 ci-dessus

## **V –DÉSIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DECHANTELOUP-LES-BOIS AU SEIN DE COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

L'article 1609 nonies C du code général des impôts crée entre chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Cette instance, composée de membres des conseils municipaux des communes membres, d'un Président et d'un Vice-Président élus par la commission parmi ses membres, est chargée d'évaluer le coût des transferts d'équipements et de compétences des communes vers l'Agglomération du Choletais (AdC).

La représentation des communes a été fixée par l'article 60 du règlement intérieur, approuvé par délibération n°0-9 du Conseil de Communauté en date du 15 juillet 2020, comme suit :

- jusqu'à 2 999 habitants.....	1 représentant,
- de 3 000 à 7 499 habitants.....	2 représentants,
- de 7 500 à 14 999 habitants.....	3 représentants,
- Cholet.....	10 représentants.

Dans cette perspective, il est demandé au Conseil Municipal de désigner le représentant de la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS pour siéger au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal de CHANTELOUP-LES-BOIS,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-33,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C IV,

Vu la délibération n°0-9 en date du 15 juillet 2020, portant approbation du règlement intérieur du Conseil de Communauté,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges,

DECIDE, à l'unanimité

Article unique - de désigner comme délégué de la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC), chargée d'évaluer le coût des transferts d'équipements et de compétences des communes vers l'Agglomération du Choletais :

- Mme DUWATTEZ Corinne

## **VI – ACQUISITION DE MATERIEL TRACTEUR - REMORQUE GYROBROYEUR**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel pour l'agent technique qui en est dépourvu, à savoir : un tracteur, une remorque et un gyrobroyeur.

Afin de pouvoir rechercher le matériel technique adéquat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, une enveloppe budgétaire maximale de 35 000 € TTC pour faire l'acquisition de l'ensemble de ce matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'acquérir un tracteur, une remorque et un gyrobroyeur pour un budget à hauteur de 35 000 €.  
Cette dépense sera prévue au compte 2158 du budget primitif 2020.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### *1- Manifeste de soutien au foirail*

Le marché aux bestiaux se déroule le lundi sur Cholet avec des transactions entre vendeurs et acheteurs d'environ 1000 animaux.

FranceAgriMer veut mettre fin à l'observatoire des prix fin janvier 2021. Un mouvement national des élus est en cours pour faire pression auprès de l'Etat afin de conserver cet observatoire des prix des marchés aux bestiaux.

Les élus du choletais (26 maires de l'agglomération) ont souhaité s'associer au mouvement en signant un manifeste et chaque maire propose à ses conseillers de le signer. Le manifeste est mis à disposition pour signature par le Conseil.

### *2- Foyer des Jeunes*

La mairie a reçu du secteur Jeunesse de Chloro'Fil, le nouveau règlement intérieur du foyer des jeunes établi en juillet 2020 ainsi que les horaires d'ouverture.

Après réflexion, les élus ont souhaité maintenir les horaires proposés mais demandent aux parents d'être vigilants auprès des jeunes (respect des horaires, bruit...) et proposent que soient fournies, à l'appui du dossier d'adhésion du jeune, une attestation de responsabilité civile des parents. De même, ils souhaitent qu'il n'y ait pas d'invité extérieur aux adhérents du foyer.

### *3- SIEML et colloque sur la sécurité routière*

Compte-rendu des deux réunions par Michel LEBLANC, délégué

## **➤ Commissions communales**

- Commission Finances – Services publics et Education – Corinne DUWATTEZ
  - Recrutement de Mme Kareen Morvan qui n'arrivera qu'en décembre 2020
  - Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon : 1<sup>ère</sup> phase réalisée  
Poursuivre la procédure en 2<sup>ème</sup> phase. Obligation d'avoir un ossuaire. Souhait d'informatiser le plan du cimetière et de disposer d'un logiciel cimetière.
- Commission Aménagements – Patrice MERLET
  - Busage du fossé rue Aimé Tamisier va se réaliser entre le 36 et le 38 bis de la rue.
  - Etat des lieux sur la signalisation horizontale de toutes les rues de la commune pour élaborer un plan et demander des devis aux entreprises

- Comptage des véhicules et de la vitesse sur la rue Charles de Gaulle réalisé depuis 3 semaines. L'Agence Technique Départementale de Beaupréau étudiera les données et transmettra un compte-rendu
- Fleurissement : réflexion de la commission et à la demande de l'agent technique, en vue de limiter l'entretien :  
engazonnement fleuri à réaliser à plusieurs endroits de la commune :
  - le long du mur du cimetière
  - bassins de rétention Chemin Le Hameau de l'Echalier
  - aire de la grande Fontaine sous les barrières en bois
  - au pied du grillage du stade
 Un petit groupe de travail se penche sur le fleurissement : Adèle HALLOPE, Jean-Michel GARNIER et Yannick CHAUVEAU
- Sentiers de randonnée : un groupe de travail s'est également formé : Brice PROUTIERE, Michel LEBLANC et Yannick CHAUVEAU
  - Recensement des chemins communaux de randonnée
- Entretien du cimetière : rencontre du commercial d'Hortiloire avec l'employé communal
- Balayage des rues : étude du dossier
- contrôle des aires de jeux et des installations sportives :
  - 1 jeu non conforme à l'aire de jeux
  - 2 buts transversaux démontés
- Point sur la recherche de matériel : tracteur et matériel attelé

- Commission Communication – Economie et Vie Associative– Jean-Claude POIRON

- Protocole sanitaire à fournir obligatoirement avant de pouvoir utiliser les salles communales : les associations qui ont repris leurs activités (une dizaine) l'ont fourni et le Maire les a validés.  
Respect des gestes barrières possible car grande salle à disposition des associations.
- Bibliothèque : manque de bénévoles pour assurer les permanences
- Flash sorti en septembre : souhait d'en faire 6 par an environ  
Etablissement de plans par secteur pour la distribution par les membres de la commission

➤ **Conseils municipaux**

- Jeudi 12 novembre 2020
- Jeudi 10 décembre 2020
- Jeudi 14 janvier 2021
- Jeudi 11 février 2021

Le Maire,  
Olivier RIO